

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION  
En formation plénière  
Séance du 12 février 2019**

**Etaient présents :**

<b>Marianne COJANNOT-LE BLANC</b>	<b>Directrice</b>
<b>Olivier KYBURZ</b>	<b>Directeur adjoint</b>
<b>Emmanuelle CAVA-JOLY</b>	<b>Responsable administrative</b>
<b>Mascia REATO</b>	<b>Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité</b>
<b>Céline DEL FRANCO</b>	<b>Secrétaire de direction</b>

<b>MEMBRES ELUS</b>	
<b>Enseignants collège A</b>	<b>Enseignants collège B</b>
Pascale BALLET Éric BOEDA Charles GADEA Anne Peggy HELLEQUIN Rémi LABRUSSE Dominique MEURS Olivier RATOUIS Xavier VIGNA	Fabrice BONDOUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Gilles FERRAGU Véronique FOURAULT CAUET Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL Simona TERSIGNI
<b>Personnel BIATSS</b>	<b>Etudiants</b>
Johanna ADILE-CHAPRON Layla BOUDOUR Franck RAKOTONIRINA	
<b>Membres invités</b>	<b>Procurations</b>
Sylvie APRILE Philippe JOCKEY Laure MACHU Albert PIETTE Nicolas SCHAPIRA Emmanuelle TIXIER DU MESNIL	Christel MULLER à Xavier VIGNA Sylvain DESTEPHEN à Olivier KYBURZ Dalila KHELIFI à Layla BOUDOUR

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 13h30.

**I. Calendrier électoral à la direction de l'UFR**

Emmanuelle CAVA donne les dates du calendrier électoral à la direction de l'UFR. Un courrier d'appel à candidature est parti ce matin à l'intention de tous les enseignants chercheurs de l'UFR. La déclaration de candidature individuelle est à retirer auprès du secrétariat de direction ou d'Emmanuelle CAVA et à remettre au Service des affaires juridique jusqu'au 7 mars inclus. L'élection aura lieu au CUFR du 12 mars pour une prise de mandat le 23 avril 2019.

Le directeur adjoint a droit soit à une décharge de service, soit à une rémunération d'heures complémentaires d'un volume de 60 heures. Le directeur d'UFR peut bénéficier d'une décharge statutaire pouvant aller jusqu'au 2/3 de son service d'enseignement, à laquelle s'ajoute une prime statutaire d'environ 5000 euros. La décharge statutaire est en revanche incompatible avec la rémunération d'heures complémentaires ou des autorisations de cumul.

Le calendrier permettra un tuilage en mars-avril 2019 entre les deux équipes.

## **II. Support MCF/AES dotation ORE 2**

ORE avait prévu la création de postes pour les filières en tension. ORE 2 a permis une création de postes de l'ordre de 8 ou 10 pour tout l'établissement.

L'AES en tant que filière identifiée en tension a fait l'objet d'un arbitrage et la présidence a accordé au département un support de MCF complémentaire, qui sera publié au fil de l'eau et pourvu dès septembre 2019.

Laure MACHU présente le profil du poste: il s'agit d'un poste de gestion orienté GRH et éthique pour les licences AES, les licences professionnelles et le master ATOGE.

## **III. Répartition des ATER contingent université**

Marianne COJANNOT attire l'attention sur la nécessité, pour les CCD, de classer sur tous les profils potentiels, dans l'ignorance d'éventuels mutations, promotions, détachements etc.

Elle précise que le service du personnel enseignant (SPE) a un peu changé ses procédures et a tendance à renforcer l'autorité des UFR. Ce sont les UFR qui sont les premières informées du calendrier et des dotations. Dans la nouvelle procédure d'ATER, tous les profils que vont faire les CCD doivent passer par la direction de l'UFR qui est responsable de leur transmission au SPE.

Calendrier :

Entre le 25 février au 14 mars, phase d'enregistrement des candidatures sur SOLEIL.

Le classement des CCD va s'effectuer entre le 15 mars et au plus tard le 19 avril.

Pour mémoire, il y a deux types de supports : les supports établissement et les supports vacants. Les supports vacants sont les supports libérés par les enseignants en détachement ou qui viennent de partir à la retraite (différé de publication), ou qui font l'objet d'une promotion/mutation au printemps 2019. Selon la lettre de cadrage de la campagne emploi 2019, l'ensemble de ces situations de vacances donne droit à un support d'ATER à la rentrée 2019.

S'agissant des supports université, la dotation de l'UFR de 6,5 équivalent temps plein.

Nous étions à 7,5 supports l'année dernière, chiffre modifié puisque d'une part, un support PR de droit a été transformé en support MCF lors de la campagne emploi et nous avons gagné un ATER à la suite de cet échange. D'autre part, nous avons converti deux supports ATER en un support PRAG SES lors de la dernière campagne emploi.

Les postes étaient répartis comme suit l'année dernière :

3 supports en histoire

1 poste en histoire de l'art et archéologie

1 poste en sociologie

2 postes en anthropologie

½ poste en AES

Parmi les 6,5 ATER de l'UFR SSA, un support sort de la ventilation (pour cette année et les suivantes), puisqu'il appartient au stock emploi de l'AES et est issu de l'échange avec DSP. Reste à répartir les 5,5 restants.

Marianne COJANNOT propose de ventiler ces 5,5 postes en ne touchant pas aux supports des départements qui n'en n'avait qu'un. Il faut réfléchir entre les deux départements qui en avaient plusieurs.

La répartition pourrait être la suivante :

3 supports en histoire

1 poste en histoire de l'art et archéologie

1 poste en sociologie  
1 poste et demi en anthropologie

**La ventilation des supports est approuvée avec 15 voix pour, 2 abstentions et une voix contre.**

#### **IV. Bilan budget 2018**

Emmanuelle CAVA fait un point sur l'exécution de l'exercice 2018.

On atteint dans l'ensemble 85% d'exécution du budget.

On sacrifie notre investissement pour des dépenses de rémunération et notamment lors des budgets rectificatifs au cours desquels on fait des changements de masse et on renonce à nos projets d'investissement pour financer l'offre de formation, des vacances administratives pour les examens, les inscriptions pédagogiques...

Cette faible capacité d'investissement pèse beaucoup sur l'UFR et même au niveau du LMD4.

Il y a actuellement le projet d'équipement d'une salle en podcast mais le coût s'élève à plus de 50000 euros.

Les grosses opérations sont, elles, prises en charge sur le budget établissement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

En termes de dépense de masse salariale, les heures complémentaires représentent à peu près 150000 euros, financés avec nos ressources propres, et, pour les vacances administratives dont les moniteurs bibliothèque le budget s'élève à 26230 euros

#### **V. Point scolarité**

Mascia REATO rappelle la nécessité de rendre les notes dans les temps car cela pose des problèmes aux étudiants boursiers dont le CROUS demande le remboursement des bourses si les étudiants sont marqués absents. Les étudiants en échange internationaux ont également besoin d'avoir leurs résultats car ils repartent à la fin du semestre. Les notes seront publiées le mardi 19 février.

Après les inscriptions pédagogiques du second semestre, des groupes ont été fermés dans certains départements et il y a eu une demande d'ouverture de groupe dans d'autres départements. Il est important de recenser ces besoins au niveau de l'administration pour que le logiciel d'emploi du temps ADE soit à jour et que cela ne pose pas de problème par rapport au versement des services enseignants dans OSE.

Véronique FOURAULT CAUET demande à qui elle doit s'adresser pour envoyer la liste des vacataires habilités : une adresse générique a été créée à cet effet.

#### **VI. LMD4**

On a quelques éléments de calendrier.

On devrait recevoir dans le courant de la semaine les nouvelles versions des maquettes types.

On doit faire remonter notre offre de formations haute, c'est-à-dire nos demandes d'intitulés en licences, licences professionnelles et masters et les différents parcours pour le 4 mars. Marianne COJANNOT a demandé un délai pour un vote au CUFR le 12 mars. Les départements doivent faire remonter leurs projets pour le 5 mars à la direction de l'UFR.

Marianne COJANNOT annonce le départ de Mascia REATO début mars. En attente du recrutement du nouveau responsable de scolarité, Emmanuelle CAVA va assurer le relais avec le soutien d'Ornella

AZEVEDO qui va s'occuper de la gestion (les inscriptions pédagogiques, e-candidat...). Les dossiers plus lourds comme LMD4 seront gérés par Emmanuelle Cava.

## **VII. OSE enseignants permanents / vacataires habilités**

### **a) OSE**

OSE, le nouvel outil de gestion des services, a remplacé GISEH.

Une adresse type a été créée pour les enseignants permanents. Toute communication se fera sur cette adresse, celle-ci renvoie aux adresses de Francine LEDENOU, Mariame KONE, Emmanuelle CAVA et ponctuellement Slim BENSALÉM : [enseignantspermanents-ssa@parisnanterre.fr](mailto:enseignantspermanents-ssa@parisnanterre.fr).

L'application OSE est interactive. Elle permet aux enseignants de suivre l'avancement de leur service tout au long de l'année.

Il faut au préalable activer son adresse parisnanterre et se connecter via cette adresse pour pouvoir accéder à l'application.

La consultation du service prévisionnel S1 et S2 sera possible à la fin de la semaine prochaine. Cela correspond à une recopie d'ADE.

Chaque enseignant y a accès individuellement.

Pour valider définitivement les services, l'enseignant doit clôturer et apposer sa signature électronique. L'UFR en toute fin procédera à une validation qui générera un état de paiement qui sera signé par la direction.

Les procédures sont les mêmes en ce qui concerne les charges pour fonction. Le référentiel est déjà reversé.

Dans OSE on n'a plus qu'une seule étape qui peut recenser les heures et un seul centre financier, les étapes COMETE et le centre financier COMETE n'existent plus. Il a fallu à la fois agréger les heures et agréger les ressources.

Simon SARLIN pose le problème des heures du dispositif oui-si. Un code APOGEE a été créé pour ce dispositif.

Il y aura toujours le contrôle des sous services. Pour le moment le SPE maintient le calendrier actuel. La clôture du service se fera en avril-mai. Sans clôture de la part de l'enseignant, même si l'administrateur valide, il n'y aura pas de mise en paiement des heures.

Le point d'entrée est ADE donc s'il y a des anomalies dans le service, il faut le signaler à l'adresse générique afin que cela soit corrigé dans ADE.

Les services prévisionnels vont être déversés en fin de semaine. La date butoir de clôture des services est fixée au 19 avril. Comme auparavant, il y aura toujours une session de rattrapage en octobre.

### **b) Liste des vacataires à habiliter :**

Emmanuelle CAVA a relancé les présidents de CCD car il reste quelques vacataires ayant un dossier complet mais qui ne sont toujours pas habilités.

Elle présente la liste des vacataires ayant été régularisés dernièrement.

**La liste des vacataires est approuvée à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.**

## **VIII. Conventions**

- Emmanuelle CAVA présente une convention de partenariat portée par M.BOEDA, dans le domaine de la préhistoire, avec une université du Brésil :

Convention cadre de coopération avec l'Université Fédérale du Piaui (UFPI).

- Convention de subventionnement au titre de l'ARS dans le cadre du master 1 GAED pour lequel il y a 3000 euros de ressources pour financer un projet d'études.

**Les conventions sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.**

**IX. Questions diverses**

- Subvention à l'association HYPOTHEMUSE dans le cadre du master 2 Conduite de projets culturels pour financer le festival des marmites artistiques à hauteur de 950 euros. La somme est reconduite à l'identique de l'année dernière.

**La subvention est approuvée à la majorité des membres présents et représentés moins trois abstentions.**

- Chaque année, nous devons resoumettre les droits et tarifs de nos diplômes générant des ressources propres au CUFR et aux instances. L'UFR est concernée par 5 diplômes dont 2 DU ne génèrent pas de tarif spécifique. Il faut voter pour les formations suivantes :
- DU HANOI pour lequel nous avons pour l'instant des difficultés avec la convention : 500 euros par an et par étudiant
  - DU Médiations du passé qui vient d'être reformaté en 5 modules : 900 euros par module
  - DU Arts chorégraphiques – histoire de l'art : 1500 euros par an et par étudiant

Les DU doivent s'autofinancer.

**Les droits et tarifs sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.**

- Une dernière information. Sur le site parcourup, on peut consulter la carte interactive des formations dans laquelle lorsque l'on cherche les diplômes préparés dans notre UFR, on peut trouver la liste des diplômes de même type présentés en France avec à chaque fois le pourcentage pour chacune des formations des bacs généraux, des bacs technologiques et des bacs professionnels.

Fin du conseil à 15h15